



# Achat d'une propriété

**Vous êtes sur le point d'acheter une nouvelle propriété, seul ou avec un conjoint ou un partenaire**

## Mise en situation :

Il m'a fallu de nombreuses années pour économiser, mais je viens enfin d'acheter ma première propriété! Aussi excitant que cela puisse être, ce fut également très stressant de tenter de comprendre tous les types d'assurance dont je pourrais avoir besoin, tels que l'assurance habitation, l'assurance contre les inondations, l'assurance hypothécaire, etc. On me disait sans cesse que je devais aussi souscrire une assurance vie, mais je ne comprenais pas le rapport avec l'achat d'une propriété. J'ai finalement demandé conseil à mon père, en qui j'ai confiance, et il m'a expliqué que la principale raison de souscrire une assurance vie en tant que propriétaire est de couvrir toute dette liée à ma propriété et à mes biens personnels s'il m'arrivait quelque chose.

## Résultat :

Après avoir fait des recherches plus approfondies, j'ai décidé de souscrire une assurance vie. Ainsi, s'il m'arrive quelque chose, ma famille pourra garder la maison et ne sera pas obligée de trouver un moyen de tout payer.

Cette page présente un exemple d'événement marquant, destiné à vous mettre en contexte et à nourrir votre réflexion sur l'ajout d'une assurance à votre portefeuille. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une recommandation. Nous vous conseillons de toujours demander l'avis d'un conseiller en assurance autorisé avant de prendre d'importantes décisions en matière d'assurance. Les produits sont offerts en fonction de la disponibilité des régimes, les demandes sont soumises à examen et les demandes de règlement sont traitées sous réserve d'approbation et ne sont pas garanties.

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.